

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mars 2013

## REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 839

présenté par

M. Salen, M. Cinieri, M. Fromion, M. Vitel, Mme Pons, Mme Boyer, Mme Le Callennec,  
Mme Louwagie, M. Perrut, M. Breton, Mme Genevard, M. Lazaro et M. Cherpion

-----

**ARTICLE PREMIER****(RAPPORT ANNEXÉ)**

Au début de l'alinéa 8, insérer les trois phrases suivantes :

« Entre 1980 et 2011, en euros constants, la dépense d'éducation a crû, en moyenne, légèrement plus vite que la richesse nationale (+ 2,0 % contre + 1,8 % par an). En 2011, la dépense intérieure d'éducation (DIE) a atteint 137,4 milliards d'euros, soit 6,9 % de la richesse nationale (PIB). Pour l'éducation, la collectivité nationale, tous financeurs confondus, réalise un important effort financier à hauteur de 2 110 euros par habitant ou de 8 250 euros par élève ou étudiant. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cette nouvelle rédaction permet de mettre en perspective l'action en faveur de l'éducation en ne la limitant pas dans le temps aux seules dix dernières années. Cela permet d'évaluer que l'effort consenti, en faveur de l'éducation, est important et, qu'au delà de tout clivage politique, les Gouvernements ont essayé de relever ce défi sans nécessairement démérité mais avec des résultats parfois décevants.